

de la citoyenneté, feu M. Frank Foulds, dont nous sommes tous heureux de reconnaître ici le bon travail qu'il a accompli.

**L'hon. M. Harris:** Nous n'avons pas désigné de nouveau directeur. M. Eugène Busière fait office de directeur suppléant, mais le nouveau titulaire du poste n'a pas encore été nommé.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'immigration—

60. Application de la loi sur l'immigration, \$824,403.

**M. Fulton:** Le ministre a dit qu'il profiterait de la mise en délibération de ce poste pour relever les observations qu'on a formulées, au cours du débat général, sur divers points intéressants l'immigration.

**L'hon. M. Harris:** Monsieur le président, je voudrais, dès maintenant, remercier les députés de leurs aimables paroles à mon égard et à l'égard des fonctionnaires de cette division, pour le travail que nous avons accompli. Je crois que les députés se rendent compte qu'on s'occupe d'êtres humains, quand on s'occupe d'immigration; et bien que la loi de l'immigration comporte certaines interdictions bien définies qu'il faut observer, le règlement est néanmoins souple et doit être appliqué avec discernement. Il ne devrait jamais être imposé avec rigueur.

Le ministère tâche de se conformer à cette méthode tout en suivant la ligne de conduite précisée de temps à autre par le Gouvernement. Chaque fois que nous sommes en mesure d'aider les députés, nous sommes non seulement trop heureux mais même tenus de le faire.

Il me semble qu'au cours de la discussion d'ordre général, on a exprimé toutes les nuances d'opinion possibles sur l'immigration; et je me suis dit que tout ce qu'on a exposé cet après-midi avait déjà été indiqué, à un moment donné, par moi-même et par mes fonctionnaires, lors de l'examen des principes qu'il fallait appliquer à l'immigration.

Il arrive qu'on adopte l'attitude prise par le député de Cap-Breton-Sud, peut-être la plus restrictive énoncée jusqu'ici au cours du débat. En d'autres occasions, il nous faudra peut-être nous rallier plutôt au point de vue du député de Queens, dont la pensée visait, sauf erreur, même s'il ne l'a pas exactement exprimée, une grande migration des populations du monde qui allait se produire un jour, dans l'avenir.

Le Canada tâche de maintenir son programme d'immigration entre ces deux extrêmes. Nous savons tous qu'il faut tenir compte de la capacité d'absorption, capacité qu'il faut déterminer, non pas d'année en année, mais, à vrai dire, de mois en mois. N'oublions pas ce qu'a dit le député de Cap-

Breton-Sud, c'est-à-dire qu'il peut y avoir rareté de main-d'œuvre à un moment donné; mais, lorsqu'on aura trouvé les travailleurs qu'il faut, cette rareté n'existera plus.

Quand il s'agit de fournir la main-d'œuvre, il faut donc procéder avec prudence. Toutefois, il ne faut pas, à mon avis, que cette prudence obnubile l'optimisme que tous les Canadiens ont naturellement quand il s'agit de l'avenir du pays. J'ai remarqué que tous les députés qui ont parlé de l'organisation de l'immigration ont dit qu'il faudrait songer à l'hiver, au chômage saisonnier qui se produit alors, et que, pendant ces mois, trop d'immigrants ne devraient pas être lancés sur le marché de la main-d'œuvre.

Tout en demeurant quelque peu modeste, je puis dire: "Merci", car nous avons adopté cette ligne de conduite l'an dernier et je pense qu'elle a donné d'excellents résultats cet hiver. Ainsi que je l'ai indiqué hier soir, il n'y a eu ni confusion, ni conflits, ni excédents de travailleurs dans aucune collectivité. Cette ligne de conduite restreint jusqu'à un certain point le nombre de personnes que nous pouvons admettre au Canada au cours de toute période de douze mois. En effet, si nous cessons dans une certaine mesure l'immigration à la fin d'octobre ou à peu près à cette date pour ne la reprendre qu'à la fin de février ou au début de mars, nous laissons de côté quatre mois de l'année pendant lesquels nous aurions pu faire venir des gens que nous aurions probablement été capables d'absorber.

On a beaucoup discuté la question de savoir si nous avions admis, en 1951, plus d'immigrants que nous n'aurions dû en accepter au pays. Il n'en a pas été ainsi, à mon sens, bien que je ne veuille pas m'engager dans une discussion avec les députés sur ce point, car je me rends compte que toutes les observations qu'ils ont faites aujourd'hui ont été utiles. Nous étudierons toutes les idées qu'ils ont formulées. Mais l'année 1951 a marqué le début de l'expansion dans notre pays d'industries se rattachant aux préparatifs en vue de remplir nos engagements envers l'OTAN. La demande d'ouvriers spécialisés et non spécialisés a été plus forte que celle à laquelle nous pouvions répondre dans presque tous les domaines. Nous avons donc fait de notre mieux pour satisfaire à cette nécessité.

Comme je l'ai dit en juillet dernier et comme je l'ai répété ce soir, il semble que nous ayons ainsi fait face aux exigences de l'heure et que la demande d'ouvriers spécialisés et non spécialisés à cette fin n'allait pas continuer. Je crois avoir signalé hier soir que, cette année, la demande a été peu prononcée en ce qui concerne les personnes dont